

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 31 janvier 2023**

Nombre conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 08

L'an deux-mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois janvier deux-mille-vingt-trois s'est réuni en Mairie,  
sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT,  
Florian LARUE, Patricia BRUN, Elodie BEAUDOUX, Jean PARIZOT.

Absents excusés : Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Christophe ROBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 décembre 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité  
des présents.

1. Délibération : « Extension réseau pour l'antenne FREE Mobile »  
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension  
BTS P. "BOURG DE MORNAND" - prop. FREE (L332-8)  
Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le  
Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses  
adhérents.  
Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant  
l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement  
attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,  
l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension BTS P. "BOURG DE MORNAND"- prop. FREE (L332-8)	58 370 €	60.0 %	35 022 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 370.00 €</b>		<b>35 022.00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des  
intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la  
maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "BOURG DE MORNAND" - prop. FREE  
(L332-8)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le  
dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu  
que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Délibération mise à disposition service commun commande publique LFA  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1  
VU les statuts de la Communauté,  
Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,  
Vu la saisine pour avis du comité technique de la communauté qui se tiendra prochainement le 7 février 2023,  
Vu la saisine pour avis du comité technique intercommunal qui se tiendra prochainement le 24 mars 2023,

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constituent un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération.

La présente convention de mise à disposition de service précise l'objet, les missions et l'estimation du nombre d'unités d'œuvre nécessaires (équivalent de marchés publics), la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les modalités d'intervention du service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service peut apporter à la commune et le besoin existant en matière d'achat public, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur les missions :

- Rencontre(s) avec le représentant du pouvoir adjudicateur adhérent pour cerner les besoins
- Rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises (AE – CCAP – RC), relecture du CCTP
- Lancement de la consultation
- Publicité sur la plateforme via les identifiants du pouvoir adjudicateur – sur BOAMP et/ou autres supports à la charge directe de la commune
- Gestion des questions des candidats : réception et réponses après consultation des services du pouvoir adjudicateur
  - Réception des offres
  - Ouverture des offres
  - Transmission des offres au représentant du pouvoir adjudicateur
  - Rédaction du cadre de tableau d'analyse
  - Relecture du tableau d'analyse des offres
  - Organisation de la CAO ou commission marché
  - Envoi des courriers d'information aux non retenus (signés par le représentant légal du pouvoir adjudicateur)
    - Mise au point du marché
    - Organisation des séances de négociation, secrétariat
    - Notification du marché signé par le représentant légal du pouvoir adjudicateur
    - Rédaction des avenants
    - Gestion des actes de sous-traitance
    - Assistance à la rédaction des délibérations afférentes aux marchés
    - Gestion de la périodicité des marchés : reconduction, lancement d'une nouvelle consultation (alerte de la collectivité)
      - Rédaction du rapport de présentation
      - Rédaction des conventions de groupement de commande
      - Transmission au contrôle de légalité des contrats et avenants

Pour ce faire, le volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics est de 4 unités d'œuvre selon la liste des équivalents marchés présente en annexe 1 de la convention.

Le coût de l'unité d'œuvre du service étant de 205 €, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 820 €.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER la mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune en matière d'achat public à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation des marchés correspondants à ce volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics.

- D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de faire appel au service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique auprès de la commune en matière d'achat public à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation des marchés correspondants à ce volume prévisionnel d'équivalent de marchés publics.

- APPROUVE la convention qui s'y rattache,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Délibération prêt bancaire pour travaux de réaménagement centre bourg  
Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de contracter un prêt, afin de financer les travaux du centre bourg, pour un montant de 250 000 €.  
Elle expose les différentes propositions (taux fixe, taux variable...)  
Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide d'effectuer un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 3,80 %, avec un mode de remboursement en « termes trimestriels constant en capital », pour une durée de 15 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

4. Délibération demande de subvention " fonds vert"  
Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et des espaces verts qui vont être effectués sur la place de l'église et sur le parking vers le terrain multisport. Le devis portera sur les fournitures et la pose du matériel pour un montant estimatif de 76 828,30 € HT.

Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter l'Etat (Fonds vert - Renaturation des villes et des villages).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et des espaces verts
- Approuve le projet de financement.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat sur le Fonds vert - Renaturation des villes et des villages
- Arrête comme suit le plan de financement pour le fonds vert :

Devis des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et des espaces verts		76 828,30 € HT
Coût total du projet :		76 828,30 € HT
Subvention sollicitée à l'Etat : Fonds vert - Renaturation des villes et des villages	80 %	61 462,64 €
Autofinancement :	20%	15 365,66€

Ont signé au registre tous les membres présents.

5. Planning travaux réaménagement centre bourg  
Les canalisations d'eau potable et d'assainissement qui desservent le bourg de Mornand vont être changées dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.  
Les travaux sont confiés à l'entreprise SADE et doivent débuter à partir du 06 février 2023. Les branchements d'eau potable seront repris à neuf jusqu'au compteur d'eau et une borne pour le compteur d'eau sera installée en limite de propriété. L'entreprise SAUR est chargée d'intervenir en partie privative.  
Le réseau d'assainissement sera également repris avec la pose de boîtes de branchement en limite de domaine public.  
Les travaux se dérouleront en 3 grandes phases qui s'étaleront jusqu'à mai 2023.
- Du 06 février au 17 mars : travaux en circulation alternée sur la RD6 (Route de Magneux et Montverdun)
  - Du 01 mars au 14 avril : travaux en route barrée sur la RD 113 (Route de Montbrison)
  - Du 14 avril au 07 mai : Travaux en circulation alternée sur la RD113.

La circulation sera perturbée pendant la durée du chantier, un cheminement piéton sera mis en place et l'accès aux riverains maintenu de part et d'autre du chantier selon l'avancement.

Merci de bien vouloir anticiper vos déplacements.

Une communication spécifique au ramassage des ordures ménagères et des services de transport sera effectuée.

Les techniciens vous avertiront de chaque coupure d'eau prévisible.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

6. Résumé conseil communautaire  
Madame le Maire résume le conseil communautaire du 13 décembre 2022.  
Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

7. Questions diverses

- Délibération : Tableau des Effectifs de la Commune de MORNAND EN FOREZ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la Commune de MORNAND EN FOREZ :

Nombre d'agent	Grade	Temps	Date de nomination
1	Adjoint technique territorial	20/35ème	1er septembre 2021
1	Adjoint technique territorial	17/35ème	5 septembre 2011

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte et valide le tableau des effectifs.

Ont signé au registre tous les membres présents.

- Enseigne Mairie :

Les enseignes « MAIRIE » et « Liberté / Egalité / Fraternité » ont été posées début janvier par l'entreprise 3D.

- Antenne Relais FREE MOBILE :

Suite à la demande de délibération de FREE MOBILE pour la prise en charge des travaux, Madame Le Maire s'est renseignée auprès du SIEL et c'est avec eux que la délibération doit être prise pour l'extension du réseau et la prise en charge des coûts (voir délibération ci-dessus) par FREE MOBILE, la commune sera facturée et FREE MOBILE remboursera.

- Illiwap :

L'application Illiwap compte 33 abonnés, elle commence à démarrer.

- Ecole :

Madame le Maire a reçu l'inspectrice de l'Education Nationale avec Monsieur le Maire de Magneux. Elle leur annonce une possibilité de fermeture de classe, comme l'effectif est en baisse, par principe d'équité par rapport aux écoles surchargées. Un courrier a été rédigé pour défendre le maintien de la 5<sup>ème</sup> classe. Finalement la 5<sup>ème</sup> classe ne fermera pas, car c'est une école rurale et la décision est en accord avec les Maires.

- Randonnée :

Les personnes en charge de ce projet ont rencontré le président des randonneurs qui leur a donné des informations pour formaliser un circuit sur Mornand. Deux circuits ont été retenus, ils vont être testés pour voir les kilomètres, le temps et s'ils passent dans des chemins privés afin de faire les démarches auprès des propriétaires.

- Visites / Réunions :

- Le jeudi 12 janvier : deux classes de 3<sup>ème</sup> de la MFR sont venues visiter et s'informer sur le fonctionnement d'une Mairie.
- Le lundi 30 janvier 2023 salon bio à la ferme des Trois Granges dans le cadre du Plan d'Alimentation Territorial, salon plutôt destiné aux restaurations collectives.
- Le vendredi 3 février 2023, visite des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Le 10 février 2023 visite de la ferme de Monsieur Olivier FAUCHET avec les conseillers départementaux
- Le lundi 13 mars 2023 : Réunion finance pour préparer le budget
- Le jeudi 16 mars 2023 : Réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Le jeudi 23 mars 2023 : prendre rendez-vous avec la trésorerie pour présenter le budget
- Le lundi 27 mars 2023 : conseil municipal

A MORNAND-EN-FOREZ, le 31 janvier 2023

Le Maire  
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire  
Christian CLAIRET